

donner des réponses nouvelles. Mettre sur pied un comité de grève, n'était pas se doter d'une armure contre laquelle tous les coups de l'ennemi viendraient s'émousser. Une structuration démocratique ne prévient pas de toutes les erreurs, mais est le meilleur cadre pour qu'elles soient discutées et corrigées sans démoraliser les travailleurs.

FAIBLESSES

En effet les jeunes travailleurs ont fait l'expérience de la démocratie en faisant celle de la lutte. Quelques erreurs ont été commises, toujours analysées dans les réunions du comité central de grève, des comités de grève, discutées par les résidents ; l'expérience est dure... les leçons sont énormes.

La première erreur est de ne pas avoir fait apparaître la nature profonde du comité de grève : élection et révocabilité. Ainsi souvent dans le feu de l'action, le CIR s'est transformé automatiquement en comité de grève, tous les résidents le reconnaissant comme dirigeant, il était normal qu'il continue à assumer ses tâches, et de toute manière « ceux qui veulent y aller le peuvent ». Ce manque de clarté a failli coûter cher parfois. Un problème également s'est posé pour le CCG : des camarades résidant dans des foyers non ALJT, dirigeant les luttes depuis deux ans, peuvent-ils ou non être au CCG ?

Au début, ils y étaient en tant qu'ancien CCIF : cela a été utile, mais c'était ambigu. Maintenant la situation est claire : reconnus par leurs camarades grévistes, ayant toute leur confiance, ayant préparé la lutte et y participant depuis le début, ils sont au CCG, mais n'ont pas le droit de vote : la décision a été ratifiée par les résidents.

On n'élit pas forcément les camarades du comité de grève pour toute la lutte, mais sur des orientations précises discutées en AG. Il est possible que des erreurs soient commises, qu'il y ait des désaccords et qu'ainsi le comité de grève ne représente plus réellement les décisions des grévistes. Le comité de grève n'est pas un rassemblement de petits chefs, mais l'émanation des

